



## **COMPTE RENDU DE LA CPO DU 10 Mai 2006**

Cette commission paritaire ouvrière était présidée par M CHARVE Sous Directeur de la gestion des personnels et de la réglementation.

### **1 - Suites données à la CPO du 6 octobre 2005:**

#### **Reclassement des ouvriers informaticiens.**

Mesure systématique qui prévoyait le passage des groupes V en VI : l'ensemble des GP V est passé GPVI.

Mesure qui prévoyait le passage des groupes VI en VII avec reprise d'ancienneté de groupe V sous réserve de l'accord de la commission d'avancement :

En 2004 un seul agent, en 2005 17 agents concernés par cette mesure ont réussi à un essai GPVII. Il reste encore 18 agents en GP VI qui peuvent bénéficier de la mesure pour un passage en VII.

#### **Ouvriers Hors Famille**

L'administration a fait un nouveau point de l'avancée de ce dossier.

Chaque établissement ouvrier a proposé aux agents qui exercent des fonctions d'une autre famille professionnelle un changement de famille à parité de groupe et par voie d'essai professionnel. Cette proposition peut être refusée par les agents ; dans ce cas ce refus doit être confirmé par écrit.

Pour les agents qui exercent des fonctions relevant de la logistique, leurs situations seront étudiées si la famille est créée.

Pour les agents exerçant des tâches administratives, aucune solution n'est envisageable.

Pour les agents qui n'étaient pas réellement en situation de hors famille, une solution a été trouvée.

A la DGAC sur 63 agents concernés, quatre ont pu réintégrer une famille professionnelle correspondant à leurs fonctions, pour la METEO sur 22 agents, 10 cas sont en voie de résolution.

FO a insisté auprès des Etablissements et de l'administration centrale pour qu'un suivi soit fait afin que de nouveaux agents ne se retrouvent pas dans cette situation. Nous avons également fait part de notre surprise de ne voir apparaître aucun agent du SEFA dans ce tableau.

#### **Abatement de Zone**

Projet de texte du ministère de la Défense qui prévoit une modification des taux d'abattement de zone.

Suite à la demande de notre organisation lors de la dernière CPO, l'administration a écrit au ministère de la Défense pour savoir où en était la mesure. Aucune réponse n'est parvenue à la DGAC.

FO qui suit ce dossier en relation avec la Fédération FO de la Défense a informé l'administration que le budget de la Défense prévoit pour 2006 l'application d'une première mesure. Sur le projet cette première mesure concernait BORDEAUX. D'après nos informations cette mesure serait appliquée en 2006 mais nous n'avons aucun document pour l'affirmer.

L'Administration a été très surprise de cette information et doit faire des recherches pour trouver si elle est réellement appliquée. Le Président s'engage à nous donner une réponse pour l'été.

#### **Intégration des 2% dans le calcul de la retraite (voir notre communiqué du 13/07/2005)**

Les agents qui partent à la retraite bénéficient de cette mesure. Les dossiers des 79 agents partis à la retraite depuis le 01/07/2001 sont en cours de révision.

FO qui a défendu seul l'application de cette mesure auprès de l'administration se réjouit de cette application.

### **Création d'une HCA pour les conducteurs poids lourds**

Pour l'administration aucune évolution technique n'est apparue dans cette famille pour permettre cette évolution ; malgré tout elle s'est engagée à approfondir la question en relation avec le STAC. Elle veut également étudier les conséquences de cette mesure sur les autres professions.

### **Frais de mission et de déplacement (courrier FO au DAC AG en date du 18/04/2005):**

Une note de l'administration a rappelé la réglementation qui s'applique pour les ouvriers quand ils passent les essais professionnels. Cette réglementation permet de payer des frais de mission pour les agents de métropole mais pas pour ceux des départements d'outre mer.

FO reconnaît la difficulté liée à l'application de la réglementation mais ne s'en satisfait pas. C'est donner aux agents les moyens financiers correspondants. Le Président nous a informé qu'un nouveau texte de la Fonction Publique était paru qui permettrait peut-être de trouver une solution ; dans le cas contraire, il s'est engagé à trouver une autre solution.

### **Point sur les groupes de travail :**

#### **Maintenance Aéronautique**

Le Représentant du SEFA nous présente un projet des travaux de ce groupe de travail qui prévoit la modification des fiches mécaniciens aéronautiques pour les adapter à la nouvelle réglementation européenne. FO a d'abord remarqué que certaines de nos demandes n'avaient pas été prises en compte dans ce projet. Nous avons rappelé au Président de la CPO l'investissement de notre organisation sur ce dossier (propositions d'évolutions présentées au SEFA, réunions d'informations dans tous les centres pour que les personnels acceptent ces évolutions, participation et propositions dans le GT DCS) ce qui prouve pour nous l'importance de ces évolutions. Nous avons également tenu à dissocier ce GT des autres discussions qui se déroulent au SEFA.

Nous avons enfin déclaré que pour FO il était impossible d'accepter ces évolutions à cause du peu de confiance que nous portons à l'administration du SEFA qui rédige des textes et se refuse à les appliquer quand ils ne lui conviennent pas.

Pour le Président cette CPO n'est qu'un point d'étapes de ce dossier. Des réunions doivent avoir lieu avec le Secrétaire Général ; ces problèmes y seront abordés.

#### **Magasinier / Emballeur- conditionneur**

L'administration a rappelé que lors d'une réunion, il avait été reconnu qu'aucune évolution technique dans cette famille ne permettait la création d'un HCA et comme aucun consensus n'a pu être trouvé avec les organisations syndicales sur de nouvelles évolutions, elle propose d'arrêter les travaux de ce GT.

Pour FO l'introduction dans la famille emballeur de la partie expédition de la famille magasinier serait une évolution technique qui permettrait de créer un HCA. Nous proposons de revoir l'ensemble des fiches de cette famille en y incorporant à chaque groupe des connaissances au niveau de l'expédition. Par contre nous ne sommes pas favorables au fait que la famille actuelle d'emballeur puisse accéder au HCA magasinier. Ces deux métiers sont différents.

#### **GT protocolaire « réflexion sur la création d'une famille logistique »**

Ce GT issu du dernier protocole auquel FO ne participe pas (non signataire du protocole) a été arrêté suite à des désaccords entre l'administration et les organisations syndicales.

L'administration rappelle sa position : elle est favorable à la création d'une famille logistique et non à une famille de responsable logistique. Sur cette base, elle propose à l'ensemble des OS d'organiser une réunion pour rédiger un futur mandat qui permettrait de créer un GT au niveau de la CPO. Si un accord est trouvé, ce GT sera créé dans le cadre de la CPO. Dans le cas contraire des discussions pourront être poursuivies dans le cadre d'un futur protocole avec les futurs signataires.

Le Président de la CPO demande à l'ensemble des OS de réfléchir à la nécessité de faire évoluer les professions des personnels ouvriers pour répondre aux évolutions de la DGAC.

FO se déclare prête à participer à cette réunion et est favorable depuis toujours à la création d'une famille logistique qui permettra aux ouvriers d'accéder à des postes de responsables logistiques. Nous avons rappelé que par le passé l'ensemble des OS avait refusé dans la définition des familles du livre de voir apparaître la notion de responsable au risque de voir disparaître la prime de chef d'équipe.

Après débat l'ensemble des OS est d'accord pour participer à cette réunion, l'administration nous fera un projet de mandat.

### **Amélioration mode de recrutement et pôles de compétence :**

Ce GT protocolaire qui n'a pas fini ses travaux propose comme évolutions:

- de ne plus rayer les agents qui ont un essai de recrutement en poche (2 ans de validité) suite à un refus de poste.
- Que les établissements aient recours au pôle de compétence pour la sélection des candidats avant le passage des essais.
- De formaliser les relations entre les établissements et les pôles de compétence.
- D'augmenter le nombre de candidats lors des essais d'embauche.

Les travaux de ce GT ne sont pas terminés, ils se poursuivront dans le cadre de la CPO.

### **Travaux et emplois insalubres**

Une note expliquant comment le système de semi forfaitisation doit se faire a été diffusée aux Etablissements. Cette note prévoit d'enregistrer quotidiennement les travaux insalubres des agents et de faire un forfait qui est révisé chaque six mois sur la base de ces relevés.

FO reconnaît que cette procédure correspond à la réglementation mais qu'elle va entraîner beaucoup de travail administratif pour des sommes minimales. Le système qu'applique actuellement certains établissements était plus souple. Par contre nous avons rappelé les évolutions que nous voulions voir apporter au document récapitulatif qui nous a été diffusé à la dernière CPO.

### **Application pour les ouvriers DGAC et METEO de l'arrêté appliqué à partir de 2009 aux ouvriers de la Défense qui partiront à la retraite avec les emplois ou travaux insalubres :**

Le Président nous informe que ce dossier est toujours à l'étude au bureau BTS/Pension. FO reconnaît que nous avons un peu de temps car il ne s'appliquera qu'à partir de 2009 mais espère voir aboutir cette revendication que nous avons présentée lors de la dernière CPO.

### **2 - Etat d'avancement des travaux du groupe de travail ESARR 5**

Un GT protocolaire n'a pu aboutir pour permettre l'application de cette réglementation. Un nouveau groupe de travail au sein du CTP DSNA doit reprendre ces travaux. Une première réunion est prévue le 19/05 ; des représentants du SNPACM/FO y participeront.

### **3 - Les effectifs ouvriers de la DGAC et de Météo France**

A METEO :

- Au 01/04/2006 l'effectif ouvrier est de 213 emplois budgétaires pour 202 emplois en fonction.

Le cadre de fonction prévoit pour 2006 4 HCC, 19 HCB, 38 HCA et 11 HCCom.

A la DGAC :

- Pour 2005 27 recrutements ont été réalisés et 14 autorisés pour 29 départs dont 18 inopinés qui permettront des recrutements supplémentaires en 2006. Pour 2006 le protocole prévoit 31 recrutements plus les départs inopinés de 2005. Au 01/01/2006 l'effectif réel était de 868 pour un autorisé de 900.

Des établissements ont bénéficiés en 2006 de postes de hors catégorie 3 HCC, 10 HCB, et 4 HCCOM ont été réparties.

FO a reconnu que les différents contacts pris avec certains établissements et les propositions faites à l'administration centrale avaient été pris en compte dans la nouvelle répartition des hors catégories et que ces évolutions devaient continuer dans les prochaines années.

Nous avons par contre fait part de nos inquiétudes au niveau des recrutements et demandé quelle politique tenait l'administration sur ce sujet (évolutions au niveau des postes tenus par les ouvriers ou extinction à petit feu de ce corps à la DGAC). Des demandes d'ouvertures de postes de plusieurs établissements n'avaient pas été retenues.

Le Président a reconnu qu'il avait refusé des ouvertures de poste pour certaines raisons :

- certaines demandes des établissements n'avaient pas été justifiées et tant qu'elles ne le seraient pas, ces postes ne seraient pas ouverts. Il se refuserait à faire du remplacement systématique des départs.

- des discussions se tiennent sur le SEFA actuellement ; il attend de connaître celles qui seront prises pour ouvrir certains postes. Il a précisé qu'en fonction de ces décisions les engagements protocolaires au niveau des recrutements seraient ou ne seraient pas tenus.

Il a également proposé aux organisations syndicales de réfléchir et de ne pas refuser certaines évolutions nécessaires dans les professions des ouvriers pour répondre aux nouveaux besoins de la DGAC. Il a déclaré que le futur protocole pourrait être une opportunité pour ces évolutions.

Conscient de ces évolutions FO demande depuis de longues années un véritable projet d'avenir pour les ouvriers qui passera certainement par des évolutions mais qui devra protéger les personnels en place. Nous n'avons jamais pu aboutir à un tel projet dans aucun protocole d'où notre non signature. Y parviendrons nous cette fois ?

#### **4 - L'avenir des ouvriers chargés de s'occuper des centrales « énergie » en fonction sur les plates formes concédées aux collectivités locales**

Au fur et à mesure des renouvellements des concessions aéroportuaires, le balisage et les centrales électriques sur les plates formes seront à la charge du concessionnaire. L'administration a demandé à l'ensemble des SNA de fournir la liste des agents ainsi que leurs activités au niveau de l'énergie.

Ce tableau fait en particulier apparaître des effectifs très différents entre SNA.

FO a dénoncé plusieurs erreurs sur ce tableau et a rappelé que la production de l'énergie n'était qu'une partie de l'activité de sections énergie. La distribution, la production du secours, la climatisation et bien d'autres activités doivent permettre de conserver dans chaque SNA une cellule énergie.

Le Président a déclaré qu'un travail d'analyse était en cours à la DO, qu'un nouveau point serait fait quand ce travail serait fini.

Sur ce sujet FO avait rencontré la DO (voir compte-rendu de notre entrevue du 19/04/2006) pour justifier l'activité des sections énergie. Les ouvriers concernés seront sollicités afin qu'on puisse créer un dossier le plus complet possible pour défendre cette activité.

#### **5 - Les ouvriers conducteurs de véhicules**

Suite à la dernière CICAVE-O où l'administration avait refusé un recrutement externe dans cette profession un point devait être fait à cette CPO. L'administration avait fourni la liste des ouvriers conducteurs de véhicules.

Pour FO l'arrêt des embauches dans cette profession créera des conflits car cette activité sera demandée à d'autres professions. IL est nécessaire que l'administration aille au bout de sa démarche. Si elle ne veut plus embaucher de chauffeurs cette activité doit être arrêtée au fur et à mesure des départs.

Les personnes qui font appel aux chauffeurs devront conduire elles mêmes les véhicules.

Le Président annonce que le nombre d'ouvriers dans cette activité continuera à baisser mais il est prêt à embaucher quand cela est indispensable. Par contre il se refuse à embaucher sur des postes où l'activité ne représente que quelques heures dans la semaine.

#### **6 - Questions diverses FO :**

##### **Poste ouvert en CICAVE-O avec de l'encadrement dans des Etablissements qui n'ont pas de primes de chefs d'équipe :**

Le Président reconnaît le problème mais actuellement toutes les primes sont affectées dans des établissements. Seul un futur protocole qui prévoirait une augmentation de ces primes permettrait de résoudre ce problème.

##### **Suite à la réorganisation certains ouvriers informatiques ont été affectés dans les SNA d'autres dans les DACS :**

Un point est en cours sur ce sujet. Mais il rappelle que la réorganisation prévoit que le support peut se faire de la DAC vers le SNA mais également dans l'autre sens.

##### **Suite à la fermeture des SSBA les ouvriers des parcs et ateliers devraient rejoindre la DGAC :**

Une réflexion est actuellement menée au niveau du ministère de l'équipement. Une mission interne (qui doit être rendue pour le 15/06) à la DAGC «évalue les tâches et les domaines interventions des SSBA ».

Un premier projet prévoyait d'affecter la moitié des ouvriers SSBA à l'aviation civile.

**La Délégation**

#### **Vos contacts :**

GAUBERT Pierre 06.21.01.39.59, BARTHES Bernard 04.68.94.45.05, LELAIT Michel 06.21.55.24.00, DUPRAT Jean-Laurent 06.60.48.32.80, MAROUBY Thierry 06.23.75.03.44

**Participaient à titre d'expert :** Estevan LANCHAS (CRNA Nord), Manuel BRUNO (BEA), TOURRAINE (CEDRE)